

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 11 septembre 2018, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2018-09-178 Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-179 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 et celui de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 juillet 2018.

#### Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à l'assemblée de l'Association des Loisirs de Saint-David le 28 août dernier ainsi qu'à la réunion du journal municipal tenue la même journée. Elle souligne l'exposition sur les insectes prévue à la Bibliothèque Laure-Desrosiers, l'exposition de modèles réduits de bateaux et la visite de l'église organisées dans le cadre des Journées de la Culture le 30 septembre prochain en précisant qu'une lettre circulaire mentionnant les détails de ces activités sera distribuée à chaque adresse de la municipalité. Elle termine en annonçant que la responsable de la bibliothèque municipale prévoit organiser une activité *Heure du conte* le 27 octobre prochain.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que l'Opération Cisailles de la Sûreté du Québec débutera le 6 octobre prochain. En ce qui concerne la problématique liée au déneigement du stationnement adjacent à l'église, utilisé et déneigé par la Municipalité, l'agent-parrain suggère l'installation de panneaux indiquant

*Stationnement interdit pour opération déneigement* conformément à l'article 5.1.10 C du règlement numéro RM-2017 qui devraient indiquer la période du 15 novembre au 15 avril. Il souligne que le Service de sécurité incendie a répondu à un appel pour vérification et à une demande d'entraide pour Yamaska. Il explique aussi brièvement les travaux présentement en cours à la caserne, mentionne que les visites de résidences prévues dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie seront effectuées durant l'automne et que celles touchant les risques élevés et très élevés se poursuivront au cours des prochaines semaines. Il termine en rappelant l'atelier sur l'utilisation d'extincteurs prévu à la caserne de Saint-David le 13 octobre prochain dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies et les exercices d'évacuation prévus au cours des prochaines semaines pour certains bâtiments municipaux.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne l'amélioration de l'état du rang du Ruisseau-Sud suite aux travaux de pulvérisation qui y ont été effectués. L'ajout de gravier au cours des prochaines semaines devrait aussi engendrer une amélioration de la chaussée. Il souligne que l'empierrement effectué à l'intersection du 5<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> Rang a réglé le problème de la partie de terrain qui se minait et termine en mentionnant le nom d'un propriétaire intéressé à transporter sans frais sur son terrain la terre ou le surplus d'excavation lors des travaux de nettoyage de fossés prévus dans une partie du 5<sup>e</sup> Rang.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que les activités du Comité régional de la famille de la MRC reprennent le 13 septembre prochain, pour discuter notamment de la révision des plans d'action des politiques familiales et des aînés. Elle souligne aussi qu'elle a participé à la réunion pour le journal municipal et que l'organisme ComUnité reprendra ses activités en tenant une assemblée à la fin du mois de septembre.

Le conseiller Robert Émond revient sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 28 août dernier et au cours de laquelle il a été notamment question du projet de modules de jeux 6-12 ans qui a été reporté à l'année prochaine faute de financement. Il mentionne que la modification apportée à l'éclairage de la partie patinoire du Centre récréatif a grandement amélioré les choses et que la journée pour les inscriptions au hockey mineur se déroulera le 16 septembre prochain tel qu'indiqué sur le panneau numérique de la Municipalité. Il souligne également que le Centre récréatif s'est inscrit comme relais-motoneige pour la saison 2018-2019, que la soirée *Ailes de poulet* est prévue pour le 18 janvier prochain, que la Fête de l'hiver se déroulera le 9 mars 2019 et que l'activité billard reprendra le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Le conseiller Stéphane Mélançon mentionne qu'il assistera le 25 septembre prochain à la réunion de l'organisme ComUnité et que les membres du comité d'embellissement effectueront au cours des prochaines semaines le nettoyage des différents aménagements sous la responsabilité du comité.

M. le Maire mentionne avoir assisté à une réunion du Comité de suivi budgétaire de la MRC de Pierre-De Saurel au cours de laquelle les représentants des différents organismes désirant présenter des demandes d'aide financière ont été rencontrés. Il souligne aussi que les travaux 2018 prévus dans certains cours d'eau sont presque terminés et que le Comité régional des cours d'eau travaille déjà sur les travaux prévus pour l'année 2019. Il indique que deux des cours d'eau inscrit pour la prochaine année sont situés à Saint-David; il s'agit des cours d'eau Théroux et Morrissette. Il termine en élaborant brièvement les nouvelles normes relatives aux travaux réalisés dans les cours d'eau situés en zone 0-100 ans et 0-2 ans.

2018-09-180	<u>Païement des comptes</u>
	<p>Présentation de la liste des comptes de la période;</p> <p>Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;</p> <p>Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;</p> <p>Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 57 693,49 \$ et de comptes payés pour un montant de 47 069,78 \$.</p> <p>Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.</p>
	Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
	Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de septembre 2018.
DÉPÔT DE RÈGLEMENT	Le conseiller Robert Émond dépose le projet de règlement établissant un régime de compensation pour perte de revenus des membres du conseil municipal.
AVIS DE MOTION	La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, elle présentera, pour adoption, le projet de règlement numéro 555-2012-02 visant à modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'inclure la nouvelle clause prévue par le projet de loi 155.
DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE RÈGLEMENT	Elle procède également au dépôt et à la présentation du projet de règlement numéro 555-2012-02 visant à modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'inclure la nouvelle clause prévue par le projet de loi 155 concernant les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi.
RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2018 (2018-09-181)	<p><u>Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-David</u></p> <p>ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la publication d'avis publics conformément aux articles 431 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);</p> <p>ATTENDU les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, lesquels sont en vigueur depuis l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13) le 16 juin 2017;</p>

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 10 juillet 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 21 août 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le règlement numéro 584-2018 des règlements de cette municipalité soit adopté;

#### ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 – Application

Tout avis public préparé par la Municipalité est donné, publié et notifié en vertu des dispositions du présent règlement, sauf dans les cas où la loi prévoit une autre procédure.

#### ARTICLE 3 – Avis public

- 3.1 L'avis public doit être rédigé en français.
- 3.2 Toute copie d'un avis public qui doit être publié ou notifié doit être attestée par la personne qui donne l'avis, par la directrice générale ou par la personne responsable de l'accès à l'information de la Municipalité.
- 3.3 L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication ou de notification signé par la personne qui l'a publié ou notifié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont déposés aux archives de la Municipalité.

#### ARTICLE 4 – Publication

- 4.1 La publication d'un avis public donné se fait par :
  - a) affichage à l'hôtel de ville de Saint-David;
  - b) affichage à l'immeuble commercial situé au 24, rue Principale;
  - c) affichage sur le site internet de la Municipalité.

4.2 L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour le citoyen et adoptée aux circonstances.

4.3 La computation du délai requis pour la publication d'un avis public débute le jour suivant celui où l'avis a été publié.

#### ARTICLE 5 – Dispositions finales

5.1 Le présent règlement a préséance sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

5.2 Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

5.3 Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

#### ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 11 septembre 2018.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-09-182

#### Désignation d'un répondant en matière d'accommodement

Considérant les principales obligations des municipalités en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

Considérant que les dispositions de la Loi prévoient notamment que les membres du personnel des organismes publics doivent faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures prévues à la Loi;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement qui a pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de répondant en matière d'accommodement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-183

Inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 307 \$ et de participation de la directrice générale à une activité de perfectionnement de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Drummondville le 21 novembre prochain, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-454 et 02-130-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-184

Offre de services professionnels pour l'année 2019 soumis par Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.*, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de service du 21 août 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-185

Entente pour services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Considérant le projet d'entente soumis par la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés;

Considérant que ce projet d'entente encadre les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge sur le territoire de la municipalité moyennant une contribution minimale établie en fonction du nombre de citoyens couverts;

Considérant qu'une copie du projet d'entente a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente pour Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge d'une durée de 3 ans pour l'organisation de services lors de sinistres majeurs et mineurs, s'engage à verser le montant annuel prévu à l'entente qui sera affecté au poste budgétaire numéro 02-190-00-419 et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-186

Demande d'appui soumise par la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour un projet de protection des bande riveraines

Considérant la demande d'appui soumise par la Fédération de l'UPA de la Montérégie qui souhaite déposer une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie;

Considérant que l'UPA désire obtenir du financement auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie pour sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie;

Considérant que le respect de la bande riveraine minimale, les plantations et aménagements en bandes riveraines, l'implantation de bandes riveraines pour les pollinisateurs, la réduction de l'érosion de surface, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité ainsi que la sensibilisation de tous les producteurs agricoles de la Montérégie composent les résultats attendus par le projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil donne son appui au projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie par la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-187

Demande reliée à une entrée d'eau de la rue Albert

Considérant la demande soumise à ce Conseil concernant l'entrée d'eau présente sur le lot 5 250 781 du cadastre du Québec;

Considérant que cette entrée d'eau n'a pas été utilisée depuis la construction du réseau d'aqueduc;

Considérant que ce terrain est situé dans une zone industrielle et n'est pas desservi par les ouvrages d'assainissement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'enlèvement de la charge annuelle minimum fixe de 50 \$ pour l'usage de l'eau sur le matricule 5591-12-6809, et ce, à compter de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-188

Demande à la Fabrique de Saint-Michel d'Yamaska concernant le contenu d'un local de l'édifice municipal

Considérant que le logement situé à l'intérieur de l'édifice municipal, situé au 11, rue de la Rivière-David à Saint-David, a été occupé par un prêtre de la Paroisse Saint-Michel pendant quelques années;

Considérant que ledit logement est inoccupé depuis plusieurs années mais que des meubles et éléments n'appartenant pas à la Municipalité y sont présents;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser cette partie de l'édifice municipal;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil demande à la Fabrique de Saint-Michel d'Yamaska de récupérer les meubles et éléments du logement concerné au cours des prochaines semaines ou de faire parvenir un document dûment signé par les représentants de la Fabrique qui autorise la Municipalité à disposer des meubles et éléments présents dans ledit logement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-189

Recommandation pour embauche d'un pompier volontaire

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie pour l'embauche d'un nouveau pompier volontaire;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu de procéder à l'embauche de M. Michael Cyr à titre de pompier volontaire pour une période de probation de six mois, et ce, après obtention du résultat de la vérification de casier judiciaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-190

Demandes soumises par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant la soumission obtenue par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat de vingt-six chandails identifiés au Service de sécurité incendie auprès de la compagnie Underbase, au coût de 396,50 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-699.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-191

Demande présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-David prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1, la formation de quatre pompiers volontaires pour une formation d'auto-sauvetage, de deux pompiers pour une formation d'opérateur d'autopompe et d'un pompier pour une formation d'officier non urbain au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-192

Autorisation pour travaux de voirie requis dans fossé du 5<sup>e</sup> Rang

Considérant que des travaux de nettoyage de fossé sont prévus dans une partie du 5<sup>e</sup> Rang;

Considérant que ces travaux de voirie sont estimés au montant de 7 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les dépenses reliées aux travaux de nettoyage de fossé dans une partie du 5<sup>e</sup> Rang et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-320-00-515, 02-320-00-516 et 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-193

Adoption du premier projet de règlement numéro 550-2012-02 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Considérant que la municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que les normes applicables aux garages privés et à l'installation de roulottes saisonnières nécessitent des modifications;

Considérant que le règlement de zonage numéro 550-2012 ne comporte pas de normes relatives aux entrées charretières;

En conséquence, il est proposé par Linda Courmoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil adopte le premier projet du règlement numéro 550-2012-02 touchant les normes applicables aux garages privés, à l'installation de roulottes saisonnières et aux entrées charretières.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi, 2 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-09-194

Modification du contrat de travail du responsable du Centre récréatif et journalier municipal

Considérant que le contrat de travail du responsable des infrastructures de loisir s'est terminé le 31 août 2018;

Considérant que ce Conseil désire renouveler ce contrat de travail pour une durée d'un an;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil renouvelle pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, le contrat de travail de l'employé Yvon Hébert qui fixe sa semaine de travail à 40 heures pour les mois de septembre à mai et à 32 heures pour les mois de juin, juillet et août incluant en alternance une ou deux journées de vacances. Il est également résolu de lui accorder tous les avantages sociaux des employés réguliers de la municipalité ainsi qu'une augmentation du taux horaire de 1% pour la prochaine année du contrat à laquelle s'ajoute, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant correspondant à l'IPC annuel utilisé par la municipalité pour ajuster les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2018-09-195

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire